



Nos collectivités locales ont un rôle essentiel à jouer dans la transition énergétique de notre territoire et la lutte contre le dérèglement climatique. Au-delà des engagements politiques, elles doivent ouvrir la voie et montrer l'exemple en œuvrant à l'échelle de leur propre patrimoine notamment en agissant sur la performance de l'enveloppe des bâtis et sur la diversification des sources de production de chaleur. C'est pour ce faire qu'Ambert Livradois Forez et l'ADEME Auvergne-Rhône-Alpes ont lancé le dispositif **CHALEUR Livradois Forez**, avec à la clef des financements pour favoriser le passage à l'acte.

Daniel FORESTIER, président de la communauté de communes Ambert Livradois Forez

## Vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement technique et financier pour votre projet ?



**Marina VIALATTE**  
1 rue des Nobles - 63220 Arlanc  
Tél. : 04 73 95 19 13  
marina.vialatte@ambertlivradoisforez.fr



**Alice FALATIN**  
129 avenue de la République  
63100 Clermont-Ferrand  
Tél. : 04 73 42 30 95  
a.falatin@aduhme.org



Soutenu par



[www.ambertlivradoisforez.fr](http://www.ambertlivradoisforez.fr)

Crédit photo Ambert Livradois Forez - Edition - Septembre 2020



**Des aides techniques et financières à destination des communes pour produire de la chaleur renouvelable**

## Un accompagnement technique et financier pour les collectivités

**CHALEUR Livradois Forez** est un dispositif expérimental mis en place par la communauté de communes Ambert Livradois Forez dont l'objectif est de faciliter le recours aux énergies renouvelables pour couvrir les besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire des communes du territoire.

Soutenu financièrement par l'ADEME sur la période 2020-2023, ce dispositif permet aux communes d'Ambert Livradois Forez et à l'intercommunalité d'accéder à :

- ▶ Un accompagnement administratif et technique gratuit, assuré respectivement par les services de la communauté de communes et par l'Aduhme\* tout au long des projets ;
- ▶ Des subventions de l'ADEME pour la réalisation d'études de faisabilité et pour les investissements liés à la production de chaleur renouvelable, sous réserve de respect de critères d'éligibilité. Ces subventions viendront en complément des aides publiques existantes (jusqu'à 70 % dans la limite de l'enveloppe disponible).

Pour prétendre aux subventions de l'ADEME, les collectivités devront répondre à un appel à projets (AAP). 4 AAP sont programmés tout au long du programme, entre octobre 2020 et avril 2022.

\*Aduhme : agence locale des énergies et du climat

CHALEUR Livradois Forez permettra ainsi de concrétiser l'engagement politique porté par le territoire en faveur d'une transition énergétique, tout en participant à la structuration de filières professionnelles locales et au développement d'un marché « chaleur renouvelable », notamment par la mobilisation du secteur sylvicole.



La mise en œuvre de ce dispositif est une première régionale à l'échelle d'un territoire rural et forestier tel que celui d'Ambert Livradois Forez. Il aidera à convertir un grand nombre de systèmes de chauffage fonctionnant avec des énergies fossiles en favorisant le recours à des ressources énergétiques locales : la facture énergétique et les émissions de gaz à effet de serre des collectivités s'en trouveront réduites.

## Les bénéficiaires potentiels

- ▶ Les communes du territoire d'Ambert Livradois Forez et la communauté de communes (dans la limite de l'enveloppe disponible).

## Productions de chaleur concernées

Toutes les installations d'énergies renouvelables thermiques, même de petites tailles pour couvrir des besoins de chauffage et/ou de production d'eau chaude sanitaire :

- ▶ Bois énergie (chaufferies dédiées, réseau de chaleur)



- ▶ Solaire thermique



- ▶ Géothermie avec pompe à chaleur sur nappe, sur eaux usées ou sur champ de sondes

